

TARIF D'ABONNEMENTS
Abonnés-Forains, la Nord et les Départements...
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix...
A Tourcoing...
A Paris...
En vente à Paris dans toutes les Librairies des parcs et des principales Messageries.

SIX Pages 5 Centimes

BULLETIN

La Chambre a voté la réduction des périodes d'instruction à quinze jours et à dix jours. Cette discussion a donné lieu à des débats très vifs.
Le ministre de l'Intérieur a refusé de répondre

LES INVENTAIRES DE BIENS D'ÉGLISES

LA FUSILLADE DE CHAMPELS (HAUTE-LOIRE)

Quarante paysans armés résistent aux gendarmes. -- Le brigadier blessé. Les gendarmes tirent des coups de revolver sur les manifestants. Ce que dit la version officielle : pas de morts, cinq blessés. Etat grave de l'agent des domaines

Paris, 23 février. — La dépêche qui relatait le déplorable événement provoqué dans la Haute-Loire par les tentatives d'inventaires, ne donnait pas le nom de la commune où s'était produit. C'est à Champeles, commune de Montlaurd-d'Allier, canton de Saugues, arrondissement du Puy, qu'est déroulée cette sanglante scène.

Chez le député de Champeles
Paris, 23 février. — Nous avons pu nous entretenir avec M. Durand, député de la deuxième circonscription du Puy, dont dépend la commune de Champeles.

Vous me voyez navré, nous dit-il, de tels événements ! Je n'ai, à l'heure qu'il est, reçu encore aucun détail sur les scènes de désordre qu'on aurait facilement pu éviter et je dois mes renseignements incomplets à Champeles est une commune de quelques centaines d'habitants. Je m'étonne qu'on ait tenté d'inventorier l'église avec un service d'ordre aussi restreint. Il faut faire la part des choses. Dans toute la Haute-Loire, les inventaires ont donné lieu à six graves incidents. A Saugues, la résistance des habitants a été si vive que deux compagnies d'infanterie et 50 gendarmes. Il était dangereux de persister à continuer l'inventaire dans certaines communes. Il a été abandonné pour la Haute-Loire, de la faire avec un service d'ordre dérisoire, comme à Champeles.

La résistance des habitants d'Issingaux fut d'une énergie inouïe. A la braver ainsi on ne le méritait pas. On dit avoir recouru à deux malfaiteurs qu'on eût l'audace d'aller chercher en prison et qui consentirent à marcher sous la promesse formelle qu'on les mettrait en liberté. Ce qui fut fait. Mais c'est scandaleux ! Je ne comprends pas que le gouvernement obtienne à forcez dans leurs sentiments les plus intimes les populations comme celles de Champeles. Les résistances ont été les idées religieuses sont encore si vivantes. D'autant plus que la formalité de l'inventaire ne vient rien dire et que les agents des domaines font des estimations tout à fait ridicules et inexactes.

Quarante coups de revolver.
L'attitude des gendarmes
Le Puy, 23 février. — Champeles est un hameau perché sur une hauteur. Il compte 150 habitants tout au plus. Les manifestants devaient être environ une quarantaine et on est surpris qu'ils aient su organiser une résistance aussi acharnée. Le peu d'importance de cette localité explique que l'administration n'ait pas songé à envoyer des renforts. Il est évident que la résistance ait été générale et extrêmement violente dans toute la région.

La population est très surexcitée. Dans l'affolement qui règne, il est impossible de recueillir des renseignements précis. Il paraît cependant ressortir des récits plus ou moins contradictoires, que les gendarmes, peu nombreux, épuisés, d'ailleurs, par les difficultés rencontrées dans les communes du canton, se sont montrés maladroits et provocants. Les témoins accusent même le brigadier de gendarmerie d'avoir proféré de véritables outrages. C'est en entendant ces outrages, c'est en subissant une violente poussée de la part des gendarmes à cheval, disant-ils, que la foule s'est excitée. Les gendarmes se sont trouvés séparés les uns des autres. Le brigadier, perdant tout sang-froid, se mit à frapper de droite et de gauche à coups de plat de sabre, ce qui lui valut en réponse quelques coups de bâton. Affolé, il cria au secours.

C'est alors que les gendarmes firent usage de leurs revolvers. Les témoins évaluent à quarante environ, le nombre des coups de feu tirés sur la foule. Dix ou douze incidents tragiques furent commu au Puy, le trouble fut grand à la préfecture. Le préfet partit immédiatement pour Champeles.

La version officielle
Pas de morts ; peu de blessés
Paris, 23 février. — Comme on pouvait s'y attendre, le ministère de l'Intérieur a tenté de rendre les incidents de Champeles ont été très graves. D'après les officieux, parlant en son nom, il n'y aurait eu que cinq blessés et aucun d'eux n'aurait été atteint grièvement.

Le malheur pour M. Dubief est que l'un de ses représentants, M. Hormorat, directeur du Cabinet du ministre, a mangé un partie de la consigne. Il s'est laissé aller dans les colonnes de la Chambre à dire que l'un des blessés est atteint grièvement.

Toujours d'après la version officielle, les gendarmes qui accompagnaient l'agent des domaines étaient au nombre de trois et auraient tiré une vingtaine de coups de revolver.

NOUVEAUX DÉTAILS
Les paysans armés pour la résistance. — Le receveur assailli à coups de fourche. — Intervention des gendarmes
Paris, 23 février. — L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Le Puy, 23 février. — Voici de nouveaux détails sur les incidents qui se sont produits à Champeles au sujet de l'inventaire. Les manifestants attendaient, enfermés dans une grange et armés de fourches et de fusils, l'arrivée du receveur et des gendarmes. Dès que le receveur parut, accompagné de trois gendarmes, un groupe de paysans se porta à leur rencontre. Le receveur fut atteint à la tête d'un violent coup de fourche et tomba, criant aux gendarmes : « Sauvez-moi ! »

Les trois gendarmes et leur brigadier se trouvaient impuissants à dégager le receveur. Ils voyaient, au contraire, la foule prendre une attitude plus menaçante. Ils s'étaient en fait, puis l'excitation des paysans augmentant, ils firent feu sur le groupe le plus hostile.

Une vingtaine de coups furent ainsi tirés, mais les renseignements différents sur les effets produits. Certains témoins qu'il y eut deux blessés, d'autres, au contraire, affirment qu'il n'y eut qu'un blessé. Aucune confirmation n'est actuellement possible. Champeles était inhabitable. On sait toutefois qu'aucune déclaration de décès n'a été faite à la Mairie.

Le secrétaire général et le capitaine de gendarmerie sont sur les lieux. L'état du receveur est très grave. A la même heure, l'Agence Havas publie cette seconde dépêche :

Champeles inhabitable. — Le nombre des blessés
Le Puy, 23 février, 4 h. 50 soir. — L'agitation est toujours grande à Champeles. Le capitaine de gendarmerie, avec cinq gendarmes, a essayé d'aller jusqu'au hameau, mais devant l'hostilité des habitants, il est revenu en arrière, se portant à la rencontre du parquet, à Montlaurd-d'Allier.

à M. Lasies qui l'interpellait sur les sanglants incidents de Champeles.

Des incidents très graves se sont produits, à l'occasion des inventaires, à Champeles et à Dunières (Haute-Loire) ; à Mazamet, et à eu de ces collisions terribles entre les gendarmes et les catholiques.

On assure, dans les milieux diplomatiques, que la question de la Banque marocaine, portée devant la Conférence d'Algésiras, serait réglée dans le sens des desiderata français. Mais il reste la question de police qui est fort épineuse.

Un maire suspendu
Saint-Brieuc, 23 février. — M. du Couëdic du Foncteur, maire de Quillier, a été suspendu de ses fonctions par le préfet des Côtes-du-Nord pour avoir refusé de notifier les convocations relatives à l'inventaire de l'église de sa commune.

Date finale des inventaires
Dans une nouvelle instruction pour les inventaires publiée par la *Vérité Française*, le directeur général de l'enregistrement insiste pour que toutes les opérations soient terminées le 15 mars au plus tard.

On renonce avec raison aux poursuites dans les presbytères.
DANS LE NORD
Extension des pouvoirs des commissaires de police
Mercredi après-midi, les commissaires de police du département ont été avisés télégraphiquement qu'un décret du ministre de l'Intérieur, en date du 27 février, leur confierait les pouvoirs des commissaires spéciaux, leur permettant d'exercer leurs fonctions à l'occasion des inventaires, en dehors des limites de leur ressort ordinaire.

A CROIX
M. Prévost, percepteur de Roubaix-Ouest, se présente cet après-midi, à deux heures, à l'église Saint-Martin pour procéder à l'inventaire.

D'autre part, la Croix reçoit ce télégramme de Saugues :
La population était décidée à défendre son église sans violence, sur les conseils pacifiques du curé, mais le receveur aurait bousculé des femmes, de là l'intervention des hommes.

Les gendarmes déchargèrent vingt-quatre coups de revolver sur la foule indignée qui ne voulait pas recevoir. Plusieurs blessés de part et d'autre. Grande surexcitation dans la contrée.

Graves incidents à Dunières
Les gendarmes chargent la foule sabre au clair et à coups de crosse. — Des femmes sont maltraitées, piétinées.
L'autorité donne des détails sur les incidents qu'a provoqués, le 22 février, à Dunières, dans la Haute-Loire, la tentative d'inventaire.

A huit heures, la troupe est signalée et, dès neuf heures, l'infanterie entoure l'église, coupant en deux la foule qui stationne sur la place, puis arrivent quatre gendarmes escortant un fennec de bœuf. Quelques instants après, d'autres gendarmes à pied, à cheval, le commissaire de police et les deux serruriers chargés d'enfoncer les portes.

Le lieutenant de gendarmerie d'Issingaux, Foyler, était à la tête des gendarmes ; après quelques instants, le commissaire s'avance vers les 400 personnes qui se tenent toutes par le bras, obstruant l'entrée de l'église.

Sans sommation et sur un ordre, les gendarmes se précipitent la crosse en l'air sur ces 400 personnes sans armes et sans défense, les rouèrent de coups, renversant les hommes, piétinant les femmes et les enfants, ce qui engagea plus d'un à se défendre.

On vit un gendarme renverser une femme de quatre-vingt ans, un autre renverser une femme et ses deux enfants de huit à dix ans, et les poursuivre. C'est alors que cette femme, se voyant poursuivie, saisit une brique qui se trouvait devant le portail de l'école communale et non un tesson de bouteille, qui fut trouvé cinquante mètres plus loin, émergeant de la neige piétinée et se tenant à la tête du gendarme, lui fit une large blessure.

Le brigadier de Dunières mit baïonnette au canon, le lieutenant mit sabre au clair, ainsi que plusieurs cavaliers qui chargèrent et frappèrent à tour de bras. Pendant ce temps, les coups de crosse pleuvaient et il fallut intervenir auprès du lieutenant Foyler pour lui faire arrêter certains de ses hommes, qui on aurait dit littéralement fous. Les gendarmes se trouvaient séparés les uns des autres, les uns se précipitant sur les autres, les autres se précipitant sur les autres, les autres se précipitant sur les autres.

Bagarres sanglantes à Mazamet
Nombreux blessés. — Un lieutenant-colonel frappé d'un coup de pierre
Mazamet, 23 février. — Les opérations de l'inventaire, commencées avant-hier, ici, ont été marquées par de sanglants incidents. Le siège de l'église a duré trois heures et, finalement, on a dû enfoncer les portes.

Le curé avait accepté de faire l'inventaire avec le receveur de l'enregistrement à la condition que celui-ci viendrait avec lui. L'administration fit requiesciter huit cents hommes de troupe qui vinrent prendre position aux abords de l'église.

Des collisions épouvantables se produisirent entre la troupe et le public qui protestait bruyamment. Les artilleurs se mirent à charger, sabre au clair, sans avoir reçu d'ordres. Le lieutenant-colonel de Bourgo se précipita au devant de ces hommes pour éviter de plus grands malheurs ; à ce moment il reçut un coup de pierre qui le blessa au visage. Il a dû s'aller.

Il y a eu de nombreux blessés. On s'attend à de nouveaux graves incidents, trois inventaires restant encore à faire.

BACCARRE SANGLANTE DANS LE JURA
L'église de La Mouille (canton de Morez) (Jura) a été, le 24 février, le théâtre d'une scène tragique. Les bagarres sanglantes qui se sont produites à Sainte-Cloilde et à Saint-Pierre du Gros-Cailhou, à Paris, se sont renouvelées avec plus de gravité encore.

Les gendarmes ont entouré l'église de bon matin, mais déjà les fidèles avertis par des clairons et les appels du tocsin, entouraient l'église.

L'ordre de charger est donné. Les gendarmes à cheval, sabre au clair, s'élancent sur la foule. Les gendarmes à pied se ruent sur les femmes qui se trouvent en première ligne. La mêlée est indescriptible. Des jeunes filles de 15 à 16 ans sont emportées, jetées dans la neige et piétinées sous les pieds des chevaux.

Des hommes veulent les dégager, ils sont reçus à coups de crosse et de sabre. Des vieillards meurtris de coups, sont jetés à terre, menottés et traînés dans la neige. D'autres sont saisis au collet et à moitié étranglés.

Pendant ce temps les portes étaient crochétées et l'inventaire était fait.

Plusieurs arrestations ont été opérées. Les prisonniers étaient dans un état lamentable, les vêtements on lambeaux, tête nue, le corps couvert de contusions et bleu de coups.

Des personnes qui voulaient leur passer de la nourriture ont été repoussées. Les prisonniers descendaient un peu plus tard vers Saint-Claude.

A NANCY
Intervention de l'empereur d'Autriche
Nancy, 23 février. — L'inventaire de l'église des Cordeliers a été marqué par un incident.

Une chapelle est annexée à cette église, où se trouve le tombeau des ducs de Lorraine, et que l'empereur d'Autriche a acquis en 1837. Sa Majesté verse chaque année la somme de 2,000 francs pour le service religieux dans cette chapelle.

Le comte Khevenhüller, ambassadeur d'Autriche, s'est opposé, au nom de l'empereur, à l'inventaire du mobilier et des objets d'art de la chapelle dont il s'agit, qui ne contiennent rien qui appartienne soit à l'Etat français, soit à la fabrique paroissiale.

Un maire suspendu
Saint-Brieuc, 23 février. — M. du Couëdic du Foncteur, maire de Quillier, a été suspendu de ses fonctions par le préfet des Côtes-du-Nord pour avoir refusé de notifier les convocations relatives à l'inventaire de l'église de sa commune.

Date finale des inventaires
Dans une nouvelle instruction pour les inventaires publiée par la *Vérité Française*, le directeur général de l'enregistrement insiste pour que toutes les opérations soient terminées le 15 mars au plus tard.

On renonce avec raison aux poursuites dans les presbytères.
DANS LE NORD
Extension des pouvoirs des commissaires de police
Mercredi après-midi, les commissaires de police du département ont été avisés télégraphiquement qu'un décret du ministre de l'Intérieur, en date du 27 février, leur confierait les pouvoirs des commissaires spéciaux, leur permettant d'exercer leurs fonctions à l'occasion des inventaires, en dehors des limites de leur ressort ordinaire.

A CROIX
M. Prévost, percepteur de Roubaix-Ouest, se présente cet après-midi, à deux heures, à l'église Saint-Martin pour procéder à l'inventaire.

D'autre part, la Croix reçoit ce télégramme de Saugues :
La population était décidée à défendre son église sans violence, sur les conseils pacifiques du curé, mais le receveur aurait bousculé des femmes, de là l'intervention des hommes.

Les gendarmes déchargèrent vingt-quatre coups de revolver sur la foule indignée qui ne voulait pas recevoir. Plusieurs blessés de part et d'autre. Grande surexcitation dans la contrée.

Graves incidents à Dunières
Les gendarmes chargent la foule sabre au clair et à coups de crosse. — Des femmes sont maltraitées, piétinées.
L'autorité donne des détails sur les incidents qu'a provoqués, le 22 février, à Dunières, dans la Haute-Loire, la tentative d'inventaire.

A huit heures, la troupe est signalée et, dès neuf heures, l'infanterie entoure l'église, coupant en deux la foule qui stationne sur la place, puis arrivent quatre gendarmes escortant un fennec de bœuf. Quelques instants après, d'autres gendarmes à pied, à cheval, le commissaire de police et les deux serruriers chargés d'enfoncer les portes.

Le lieutenant de gendarmerie d'Issingaux, Foyler, était à la tête des gendarmes ; après quelques instants, le commissaire s'avance vers les 400 personnes qui se tenent toutes par le bras, obstruant l'entrée de l'église.

Sans sommation et sur un ordre, les gendarmes se précipitent la crosse en l'air sur ces 400 personnes sans armes et sans défense, les rouèrent de coups, renversant les hommes, piétinant les femmes et les enfants, ce qui engagea plus d'un à se défendre.

On vit un gendarme renverser une femme de quatre-vingt ans, un autre renverser une femme et ses deux enfants de huit à dix ans, et les poursuivre. C'est alors que cette femme, se voyant poursuivie, saisit une brique qui se trouvait devant le portail de l'école communale et non un tesson de bouteille, qui fut trouvé cinquante mètres plus loin, émergeant de la neige piétinée et se tenant à la tête du gendarme, lui fit une large blessure.

Le brigadier de Dunières mit baïonnette au canon, le lieutenant mit sabre au clair, ainsi que plusieurs cavaliers qui chargèrent et frappèrent à tour de bras. Pendant ce temps, les coups de crosse pleuvaient et il fallut intervenir auprès du lieutenant Foyler pour lui faire arrêter certains de ses hommes, qui on aurait dit littéralement fous. Les gendarmes se trouvaient séparés les uns des autres, les uns se précipitant sur les autres, les autres se précipitant sur les autres, les autres se précipitant sur les autres.

Bagarres sanglantes à Mazamet
Nombreux blessés. — Un lieutenant-colonel frappé d'un coup de pierre
Mazamet, 23 février. — Les opérations de l'inventaire, commencées avant-hier, ici, ont été marquées par de sanglants incidents. Le siège de l'église a duré trois heures et, finalement, on a dû enfoncer les portes.

Le curé avait accepté de faire l'inventaire avec le receveur de l'enregistrement à la condition que celui-ci viendrait avec lui. L'administration fit requiesciter huit cents hommes de troupe qui vinrent prendre position aux abords de l'église.

Des collisions épouvantables se produisirent entre la troupe et le public qui protestait bruyamment. Les artilleurs se mirent à charger, sabre au clair, sans avoir reçu d'ordres. Le lieutenant-colonel de Bourgo se précipita au devant de ces hommes pour éviter de plus grands malheurs ; à ce moment il reçut un coup de pierre qui le blessa au visage. Il a dû s'aller.

Il y a eu de nombreux blessés. On s'attend à de nouveaux graves incidents, trois inventaires restant encore à faire.

BACCARRE SANGLANTE DANS LE JURA
L'église de La Mouille (canton de Morez) (Jura) a été, le 24 février, le théâtre d'une scène tragique. Les bagarres sanglantes qui se sont produites à Sainte-Cloilde et à Saint-Pierre du Gros-Cailhou, à Paris, se sont renouvelées avec plus de gravité encore.

Les gendarmes ont entouré l'église de bon matin, mais déjà les fidèles avertis par des clairons et les appels du tocsin, entouraient l'église.

L'ordre de charger est donné. Les gendarmes à cheval, sabre au clair, s'élancent sur la foule. Les gendarmes à pied se ruent sur les femmes qui se trouvent en première ligne. La mêlée est indescriptible. Des jeunes filles de 15 à 16 ans sont emportées, jetées dans la neige et piétinées sous les pieds des chevaux.

Des hommes veulent les dégager, ils sont reçus à coups de crosse et de sabre. Des vieillards meurtris de coups, sont jetés à terre, menottés et traînés dans la neige. D'autres sont saisis au collet et à moitié étranglés.

Pendant ce temps les portes étaient crochétées et l'inventaire était fait.

Plusieurs arrestations ont été opérées. Les prisonniers étaient dans un état lamentable, les vêtements on lambeaux, tête nue, le corps couvert de contusions et bleu de coups.

Des personnes qui voulaient leur passer de la nourriture ont été repoussées. Les prisonniers descendaient un peu plus tard vers Saint-Claude.

A NANCY
Intervention de l'empereur d'Autriche
Nancy, 23 février. — L'inventaire de l'église des Cordeliers a été marqué par un incident.

gner que le 16 avril prochain, au lieu du 1er, ainsi que nous l'avons dit hier par erreur.

Voici d'ailleurs le texte par lequel l'accord s'est fait dans les deux Chambres :

ARTICLE UNIQUE. — Dans le service intérieur et dans les relations franco-coloniales, la taxe des lettres affranchies est fixée à 10 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes.

La taxe des lettres non affranchies est fixée à 20 centimes par 15 grammes ou fractions de 15 grammes. Les lettres insuffisamment affranchies sont frappées d'une surtaxe égale au double de l'insuffisance de l'affranchissement.

La port des cartes électorales, comme celui des circulaires électorales et des bulletins de vote, est fixé à 1 centime par 25 grammes, ou que soit le mode d'expédition, nous sommes ou sous enveloppe ouverte.

La date d'application de ces dispositions est fixée au 16 avril 1906.

A L'OCCASION DES INVENTAIRES
qui doivent avoir lieu aujourd'hui
jeudi dans six églises de Roubaix, le
« Journal de Roubaix » publiera, vers
trois heures,
UNE ÉDITION SPÉCIALE

LA QUESTION MAROCAINE
La Conférence d'Algésiras

LA SITUATION
Une détente. — Un problème en moins
Un signale la tendance à l'amélioration qui se produit dans la situation et qui résulte surtout du ton plus conciliant des Allemands.

Le correspondant du *Figaro* à Algésiras, remarque, en effet, qu'il sera certain maintenant qu'un projet de Banque sera voté et que la solution de ce problème épineux sera conforme aux intérêts français.

En outre, un revirement s'opère dans l'esprit des délégués marocains et ceux-ci prennent peur de l'Allemagne envahissante. Leur attitude est moins défavorable qu'au début au sujet de la conférence.

L'INTERVENTION DES PUISSANCES
Les efforts de l'Autriche. — L'opinion à Berlin
Vienne, 23 février. — Dans les cercles politiques de Vienne on confirme que l'Autriche a fait des efforts à Berlin, simultanément avec d'autres puissances, pour amener l'Allemagne à atténuer ses prétentions dans le sens des desiderata de la France.

D'autre part, plusieurs journaux publient des télégrammes de Berlin disant que dans les cercles compétents de cette ville, on continue à avoir confiance dans les résultats positifs de la Conférence d'Algésiras.

LA QUESTION DE POLICE
Un ajournement. — L'Italie et la conférence
Vienne, 23 février. — On lit dans la *Neue Freie Presse* :

« Si, comme on le prétend, la conférence d'Algésiras devait être interrompue, certainement l'impossibilité d'une entente sur la question de la police au Maroc. L'ajournement aurait ainsi pour but de conjurer le danger que court l'Allemagne d'avoir contre elle la majorité des délégués à la conférence et aussi pour épargner à l'Italie l'embarras d'avoir à se prononcer pour la France et contre l'Allemagne. »

En effet, on mande de Rome à la *Politische Correspondenz* de Vienne :

« Les cercles politiques de Rome se montrent généralement défavorables au rôle prépondérant que de maints côtés on prétend faire jouer à l'Italie dans la nouvelle organisation du Maroc. A Rome, on ne nourrit nullement l'ambition de voir confier à l'Italie après d'une ou de deux autres puissances, une mission spéciale, soit dans la question de la police, soit dans une autre question. »

LA PRÉSIDENCE DE LA CONFÉRENCE
Le départ du duo d'Almodovar. Une passe difficile
Vienne, 23 février. — Le correspondant de la *Neue Freie Presse* à Algésiras prétend tenir de source autorisée que le président de la conférence quitterait Algésiras dans la première quinzaine de mars pour retourner à Madrid, où des affaires d'Etat importantes l'attendent ; la visite du couple royal portugais et les préparatifs du mariage d'Alphonse XIII rendraient sa présence nécessaire à Madrid. A l'hôtel Reina-Christina, on s'occupe de ce qu'il conviendrait de faire si la conférence n'était pas terminée d'ici à cette époque ; ce qui, actuellement, semble peu probable. On discute les éventualités suivantes : si l'absence du duo d'Almodovar ne devait pas être de longue durée, les séances ordinaires pourraient être interrompues et ce temps employé par les travaux du Comité.

En cas d'absence plus longue, on prévoit la possibilité de transférer la conférence à Madrid. Pourtant toutes les raisons invoquées primitivement contre tout autre lieu qu'Algésiras s'y opposent, il ne resterait donc que cette seule issue : élire un nouveau président. On fait ressortir les qualités exceptionnelles du duo d'Almodovar pour présider la conférence et on se demande si on pourrait trouver une autre personnalité à même de remplir ces fonctions délicates, surtout dans les moments difficiles que la conférence aura encore à traverser.

LES BRUITS DE GUERRE
Les achats de chevaux par l'Allemagne
En dépit des pronostics favorables sur l'issue de la conférence, on signale dans les environs de Locarno, de nombreux Allemands qui font d'importants achats de chevaux de trait et de selle. Ils vont de ferme en ferme et offrent des prix élevés pour les plus belles bêtes, variant entre 1.200 et 2.000 francs. Des maigriottes de Landerneau et Landivisiau, très connues en chevaux, accompagnent les acheteurs allemands.

Les chevaux achetés sont immédiatement embarqués dans des wagons à destination d'Allemagne.

UNE INTERPELLATION À LA CHAMBRE
Les intentions de M. Jaurès. — Les travaux des ports. — La concession et la diplomatie transalpine
Paris, 23 février. — On prête à M. Jaurès l'intention d'interpellier le gouvernement au sujet de la concession par le sultan à la Compagnie marocaine, dans laquelle est intéressée la Société du Creusot, des travaux des ports de Carablanca et Saff. Or, le ressort de documents publiés par le Temps et des déclarations tant de la Compagnie marocaine que de l'El Mokhr lui-même, qu'il s'agit d'un affaire purement privée entre le magne et des industriels français, que le gouvernement français n'y est pour rien et qu'au surplus la concession est antérieure à la convocation de la conférence marocaine.

M. Jaurès n'est donc pas fondé à parler de l'action occulte et de la duplicité de la diplomatie française.

LA RÉFORME POSTALE
La réduction du tarif des lettres. — Le texte de la loi. — Elle sera appliquée le 16 avril seulement
Paris, 23 février. — Le loi spéciale sur la réduction à 10 centimes du timbre des lettres, votée dans la séance d'hier par les deux Chambres, n'a pas été promulguée ce matin. Le gouvernement a, en effet, un délai d'un mois pour la promulgation.

D'autre part, la réforme ne doit entrer en vigueur que le 16 avril prochain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Mercredi 23 février 1906

LES INCIDENTS SANGLANTS DE CHAMPELES dans la Haute-Loire

Dans les colonnes de la Chambre, M. Hormorat, directeur du Cabinet du ministre de l'Intérieur dit qu'il n'y a eu à Champeles que 6 blessés dont un seul grièvement. Nous n'avons pas encore d'autres renseignements.

Un début de la séance. M. Lasies doit demander à interpellier le gouvernement sur les conflits sanglants provoqués par les inventaires des Églises.

M. Roussau et Amédée Reille se sont fait inscrire pour prendre la parole.

On attend les ministres compétents pour discuter l'interpellation ou pour fixer la date de la discussion. A 3 heures et demie on attend encore.

La séance
La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Doumer. MM. Lasies, Groussau, Amédée Reille, sont immédiatement entrés au fauteuil et président. M. Chaumié est seul au banc du Gouvernement.

LES 28 JOURS ET LES 13 JOURS
Le Président. — L'ordre du jour appelle la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet la réduction à 15 jours et à 6 jours des périodes d'instruction militaire des réservistes et territoriaux.

M. LASIES. — Et mon interpellation ?
M. LE PRÉSIDENT. — Il faut attendre que le ministre compétent soit là.

L'urgence est déclarée. La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. DU HALGOUËC. — Et l'avis du ministre de la Guerre ?
Il n'est pas là ! (Exclamations).

Enfin, M. Esnère arrive, précédé de M. Bertheux.

L'amendement Breton : La suppression des périodes
M. BARRON demande la réduction à 15 jours des 28 jours et la suppression des 13 jours.

Le contre-projet porte en outre, qu'en aucun cas, les périodes d'instruction ne pourront avoir lieu au cours des périodes électorales, ni coïncider avec les campagnes avec les époques de moissons et de vendanges.

Toutes ces dispositions ont été adoptées antérieurement par la Chambre.

LES SURETS. — Incidents
M. LASIES se déclare partisan de la réduction des vingt-huit jours et de la suppression des périodes d'exercices des territoriaux.

Il assure que ces périodes sont inutilement employées. Les exercices des dix premiers jours ne sont pas nécessaires. Quinze jours suffisent pour les réservistes.

M. LASIES. — Je ne ferai pas l'injure de croire que le ministre de la Guerre capable de prêter la main à de pareilles saletés. On veut faire de la loi un moyen de chantage contre nous, voilà pourquoi je voterai la suppression.

M. GOUZ appuie le contre-projet Breton.

M. GEORGES GROUSSEAU confirme que les demandes de suretés et de dispense d'appel sont entre les mains des préfets comme autant de moyens de corruption électorale.

L'orateur lit des documents établissant que ce sont les préfets qui disposent de ces faveurs. On les obtient en payant tribut aux exploitants de la politique. Il faut donc s'opposer à la loi et payer une rançon pour être bien noté. Ces pratiques continuent, elles s'étendent sur toute la France.

M. GAFFRY. — Dans la commune dont je suis maire, le député administratif s'étant brûlé, c'est un brigadier qui a été nommé maire. C'est un scandale.

M. GROSJEAN. — Dans la pensée de ses fondateurs, la République devait avoir un autre idéal.

Le projet militaire n'est plus qu'un levier électoral. La loi de M. Roussau et l'initiative des députés ont délégué la volonté du ministre de la guerre. Les intentions